

1. Intitulé du certificat (Dans la langue d'origine)

Manager marketing et communication (MS)

2. Traduction de l'intitulé du certificat (Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale)

3. Eléments de compétences acquis

1. Concevoir la stratégie marketing et communication de l'entreprise

1.1 – Manager une démarche d'études et de veille socio-économiques, technologiques et stratégiques • Organiser un système de veille stratégique

- Mettre en place une stratégie de collecte, de traitement et d'exploitation des données clients/utilisateurs
- Sélectionner et exploiter les études marketing
- Analyser et interpréter les données
- Définir les orientations stratégiques à développer

1.2 – Elaborer la stratégie marketing

- Analyser et réaliser le diagnostic du positionnement de l'entreprise au sein de son secteur
- Analyser la politique de développement de l'entreprise
- Elaborer la stratégie marketing
- Choisir les solutions à mettre en œuvre
- Présenter de manière argumentée sa proposition en vue de sa validation

1.3 – Elaborer le plan stratégique de communication

- Analyser les données issues d'études
- Choisir les orientations et formaliser le plan de communication
- Sélectionner les actions
- Construire le planning des actions

2 : Piloter la mise en œuvre de la stratégie marketing et communication de l'entreprise

2.1- Organiser la conception des actions opérationnelles de marketing et communication

- Constituer des équipes-projet internes
- Organiser des étapes de conception et réalisation des actions et l'élaboration de leur budget
- Définir la politique de référencement des prestataires et leur sélection
- Définir des modalités de suivi et d'évaluation des actions marketing et communication

2.2- Superviser la mise en œuvre opérationnelle des actions de marketing et communication

- Définir des leviers de captation de l'attention de la cible clients/utilisateurs
- Choisir les canaux et supports digitaux à développer et déterminer des stratégies de référencement et d'animation communautaire
- Suivre et contrôler la qualité et la conformité des outils et supports marketing/communication réalisés
- Evaluer de façon continue le résultat des actions et l'identification des mesures correctives à mettre en œuvre

3. Manager et gérer la performance d'une unité/service marketing et communication

- Définir la stratégie et du plan de développement de l'unité/service
- Elaborer le business plan de l'unité/service
- Organiser le fonctionnement de l'unité/service
- Manager les collaborateurs
- Evaluer les résultats d'activité de l'unité/service et reporter à la direction générale

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Secteurs d'activité :

Les problématiques en lien avec le marketing et la communication touchant toutes les organisations, le *Manager marketing et communication* peut exercer au sein de tous les types de structures, qu'elles soient publiques, associatives ou privées, entreprises, agences de communication, agences de communication digitale ou cabinets conseil en marketing et quelles que soient leur taille et leurs secteurs d'activité. Les secteurs les plus représentés sont le Luxe, le commerce et la Distribution, le secteur banque/assurances.

Type d'emploi accessibles :

Directeur/Responsable marketing, Directeur/Responsable communication, Directeur des études, Consultant marketing /communication, chef de projets marketing/communication, Manager Web marketing, Directeur des partenariats medias, Directeur d'agence de communication

Code(s) ROME :

M1705 - Marketing
E1402 - Élaboration de plan média
M1707 - Stratégie commerciale
E1103 - Communication

Références juridiques des réglementations d'activité :

5. Base officielle du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

Nom légal certificateur(s) :

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
CONSULAIRE ESCP EUROPE

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :

1) Pour les candidats issus de la formation les productions évaluées sont les suivantes :

Bloc 1 : concevoir la stratégie marketing et communication de l'entreprise

Un système d'études et de veille marketing
Une étude spécifique
Une proposition de stratégie marketing et communication
Un plan de communication

Bloc 2 : piloter la mise en oeuvre de la stratégie marketing et communication de l'entreprise

Un projet d'actions opérationnelles
Les modalités de sélection des prestataires
La réalisation d'un plan marketing digital

Bloc 3 : manager et gérer la performance d'une unité/service marketing et communication

Un plan de gestion d'une unité/service marketing et communication

Une thèse professionnelle : modalité d'évaluation globale et transversale de l'ensemble du cursus, elle fait la synthèse de toutes les compétences acquises

2) Pour les candidats issus de la VAE :

L'évaluation est fondée sur l'examen d'un dossier de preuves issues de l'expérience.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

Hors VAE, l'obtention de la certification est accordée aux candidats ayant satisfait les conditions cumulatives suivantes :

- avoir validé les 3 blocs de compétences constitutifs de la certification,
- avoir présenté une thèse professionnelle réalisée dans le cadre d'une mission en entreprise de 4 à 6 mois équivalent temps plein consécutifs ou non, devant jury et satisfait ses exigences (production écrite et présentation orale).

En VAE, la certification s'obtient par la validation cumulative des 3 blocs de compétences du référentiel de certification, sur la base d'un livret de preuves présenté oralement devant le jury.

Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national (Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) : Niveau 7

Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 7

Autorité responsable de l'habilitation du certificat

France compétences
11 rue Scribe 75009 Paris

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation

Accords internationaux de reconnaissance des qualifications

Base légale

Date de décision d'enregistrement : 10/11/2021

Durée de l'enregistrement : 5

Date d'échéance de l'enregistrement : 10/11/2026

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

Après un parcours de formation continue	Oui
Par expérience	Oui
En contrat de professionnalisation	Non
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Non
Par candidature individuelle	Non
En contrat d'apprentissage	Non

7. Information complémentaire

Niveau d'entrée requis (Le cas échéant)

A. Conditions générales d'accès : sont recevables les candidatures de participants titulaires d'un des diplômes suivants:

Diplôme d'ingénieur habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur (liste CTI)

Diplôme d'une école de management habilitée à délivrer le grade national de Master (liste CEFDG)

Diplôme de 3ème cycle habilité par les autorités universitaires (DEA, DESS, Master...) ou diplôme professionnel de niveau BAC + 5

Diplôme de M1 ou équivalent, pour des auditeurs justifiant d'au moins trois années d'expérience professionnelle.

Titre inscrit au RNCP niveau 7 (ancienne nomenclature niveau I)

Diplôme étranger équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus

Pour des diplômes anciens, qui ne sont plus actuellement délivrés, on se rapprochera de ceux qui s'y sont éventuellement substitués.

B. Conditions d'accès dérogatoires :

a) Dans la limite de 40 % maximum de l'effectif de la promotion suivant la formation Mastère Spécialisé concernée, sont recevables, après une procédure de Validation des acquis personnels et professionnels (VAPP), les candidatures de personnes justifiant a minima de 10 années d'expérience professionnelle (hors stage, césure, cursus initial en alternance). Pour cette voie d'accès, une description du dispositif de la VAPP permettant d'apprécier les connaissances, les méthodes et les savoir-faire du candidat, comportant notamment la composition de la commission pédagogique, devra être présentée ainsi que toute pièce constitutive de ce dispositif adaptée au programme.

b) Par dérogation pour 30 % maximum du nombre d'étudiants suivant la formation Mastère Spécialisé concernée, sont recevables les candidatures d'étudiants titulaires d'un des diplômes suivants:

Niveau M1 validé ou équivalent sans expérience professionnelle

Diplôme de L3 justifiant d'une expérience adaptée de 3 ans minimum

Le pourcentage total des dérogations prévues au a) et au b) ci-dessus ne doit pas excéder 40%.

Chaque candidature est évaluée au moyen d'un dossier et d'épreuves de sélection consistant en :

- des tests écrits d'anglais,

- un entretien individuel avec un jury de pré-sélection.

Le processus de sélection vise à déterminer la cohérence entre le projet professionnel du candidat et les objectifs de formation, et à vérifier la qualité de sa motivation et de son engagement dans le dispositif de certification.

Un niveau d'anglais minimum B2 est requis

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

<https://www.francecompetences.fr>

Centre national Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass>